

EXAMEN ENVIRONNEMENTAL DE LA SUEDE

SYNTHESE

Les problèmes d'environnement et le développement durable sont demeurés au premier plan des préoccupations de la Suède, dans un contexte de faible accroissement démographique et de croissance économique modérée. En Suède, les questions d'environnement possèdent une forte dimension internationale, en raison des interdépendances économiques et environnementales régionales (pollution de la mer Baltique, pollution atmosphérique transfrontière, coopération nordique, etc.), de l'adhésion du pays à l'Union européenne en 1995 et de ses engagements forts concernant le changement climatique, les polluants organiques persistants (POP), l'aide environnementale et d'autres questions mondiales d'environnement.

A la faveur de cadres institutionnels et réglementaires solides, d'un large recours aux instruments économiques et d'une importante réforme de la planification et de la législation (code de l'environnement, par exemple), la Suède a continué de progresser dans le domaine de l'environnement au cours de la période examinée. L'influence de la législation environnementale de l'UE s'est accentuée. Aujourd'hui, les problèmes d'environnement prioritaires sont désignés par 15 ambitieux objectifs stratégiques à long terme de qualité de l'environnement (OQE) : atténuation de l'impact sur le climat, pureté de l'air, retour à des charges naturelles d'acidification, environnement exempt de toxicité, couche d'ozone protectrice, niveaux sans danger de rayonnements ambiants, eutrophisation zéro, lacs et cours d'eau sains, eaux souterraines de qualité, milieu marin équilibré, zones humides florissantes, forêts durables, paysage agricole diversifié, paysage de montagne majestueux et cadre bâti de qualité. Un 16^{ème} objectif concernant la biodiversité, est en préparation. Plusieurs d'entre eux possèdent des dimensions à la fois nationales et internationales.

Face aux défis que représentent les OQE, la Suède devra : i) mettre en œuvre des politiques environnementales plus efficaces, ii) approfondir l'intégration des considérations d'environnement dans les politiques économiques et autres (santé, énergie, transports, forêts, agriculture, etc.) et, iii) intensifier encore la coopération internationale en matière d'environnement. Ce rapport évalue les performances de la Suède à l'aune de ses objectifs nationaux et engagements internationaux concernant la gestion de l'environnement, en particulier depuis l'examen de ses performances environnementales réalisé en 1996 par l'OCDE. Il étudie également les progrès accomplis dans le contexte de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001^{*}. Quarante-quatre recommandations^{**} de nature à contribuer au renforcement des performances environnementales de la Suède dans l'optique du développement durable sont formulées.

Gestion de l'environnement

S'appuyant sur des politiques environnementales déjà très efficaces et novatrices, la Suède a obtenu durant la période examinée une série de résultats environnementaux conformes à beaucoup de ses objectifs nationaux et engagements internationaux. Le pays a continué de renforcer ses cadres de planification et sa législation dans le domaine de l'environnement et élargi le recours aux instruments économiques. Ces avancées ont bénéficié de la priorité accordée à la protection de l'environnement par le gouvernement, le parlement, la société civile, les entreprises et la population. La définition des objectifs est déterminée principalement par le souci de bien-être social, par les connaissances environnementales et en définitive par les processus législatifs, l'analyse économique intervenant au stade de la mise en œuvre. En 1999, la Suède a réformé sa législation environnementale avec l'adoption du code de l'environnement. En plus de consolider une législation auparavant fragmentée, cette loi-cadre instaure des tribunaux et des peines spécifiques pour les affaires d'environnement, établit des normes de qualité du milieu ambiant, précise le rôle des études d'impact sur l'environnement (EIE) et transpose plusieurs directives de l'UE, dont la directive-cadre sur l'eau et la directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution. La législation environnementale de l'UE a une influence importante sur celle de la Suède. Le code de l'environnement énonce également plusieurs principes touchant aux politiques environnementales. Les 15 OQE adoptés par le parlement en 1999 déterminent les orientations stratégiques à long terme, cependant que les objectifs intermédiaires associés à chacun d'eux servent d'instruments de planification environnementale à moyen terme,

* Les objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^{ème} siècle, évoqués dans ces conclusions et recommandations, sont : maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1), découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (sections 2.1 et 2.3), intégration des considérations sociales et environnementales (section 2.2) et interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

** Voir annexe.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

accompagnant la mise en œuvre décentralisée des politiques environnementales. La Suède est plus que jamais à l'avant-garde de l'utilisation d'instruments économiques, puisqu'elle a instauré de nouveaux instruments et augmenté le taux de plusieurs taxes et redevances. Elle a engagé une ambitieuse réforme fiscale qui donne lieu à un relèvement des taxes et redevances environnementales compensé par une baisse de la fiscalité du travail ; le transfert ainsi réalisé devrait représenter 30 milliards SEK sur la période 2001-10. Le recours aux subventions pour protéger l'environnement est rare dans l'ensemble, dans la mesure où la Suède respecte strictement les principes pollueur-payeur et utilisateur payeur. En particulier, les communes font payer aux ménages l'intégralité des coûts des services environnementaux. Les entreprises suédoises jouent un rôle actif dans le développement des systèmes de gestion environnementale, de l'éco-étiquetage et de la certification écologique, des rapports environnementaux et d'autres initiatives volontaires.

Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces

Cependant, comme le « pluralisme administratif » de la Suède fait que les échelons local et régional jouent un rôle clé dans la mise en œuvre décentralisée des politiques environnementales, il faudra, pour que les modifications apportées à la législation et à la planification soient suivies de résultats, que la gouvernance environnementale à ces échelons bénéficie d'orientations et de ressources suffisantes et que les autorités régionales et locales intensifient leurs propres efforts dans le domaine de l'environnement. Des disparités dans la mise en œuvre pourraient compromettre la réalisation des objectifs d'environnement. Les longs délais de traitement des permis se traduisent par des coûts de transaction élevés et peuvent freiner des investissements qui seraient profitables tant au développement économique qu'à la protection de l'environnement. Un fort degré de décentralisation des fonctions de contrôle de l'application et d'inspection peut occasionner le risque de voir les intérêts liés au développement l'emporter trop souvent sur les considérations d'environnement. Le suivi et l'évaluation de l'efficacité des activités d'inspection et de contrôle de l'application sont insuffisants ; alors que les peines instaurées et les magistrats nommés pour les affaires d'environnement pourraient permettre de mieux faire respecter la législation, ce sont surtout des infractions mineures qui ont été traitées jusqu'à présent dans le cadre de ce nouveau dispositif. La coordination entre le code de l'environnement et d'autres textes législatifs devrait être renforcée (par exemple, pour clarifier et rationaliser la délivrance de permis et pour coordonner les procédures d'EIE et d'aménagement). L'efficacité du recours aux instruments économiques pourrait également être améliorée : bien que ces instruments soient largement utilisés en Suède, le niveau de plusieurs taxes et redevances environnementales demeure insuffisant pour susciter des changements de comportement, et il existe de nombreuses possibilités d'exonération des écotaxes ; sur le plan international (régional et mondial), il faut à la fois prendre des mesures nationales crédibles et s'efforcer de profiter des avantages découlant des différences de coût marginal de dépollution entre la Suède et d'autres pays pour faire face à des problèmes comme la pollution de la mer Baltique, les précipitations acides et le changement climatique. Il demeure nécessaire de porter une plus grande attention à l'efficacité des panoplies de moyens d'action. La Suède est certes parmi les pays qui présentent le meilleur bilan global concernant la transposition des directives européennes relatives à l'environnement, mais la mise en œuvre de certaines d'entre elles (sur l'eau, les nitrates, les dioxines, les habitats, la prévention et la réduction intégrées de la pollution, par exemple) mérite une attention particulière.

Vers un développement durable

La Suède accorde un degré de priorité élevé au développement durable aux niveaux national, européen et mondial. Elle a adopté en 2002 une stratégie nationale de développement durable dont le secrétariat se trouve au sein du cabinet du Premier ministre. La dimension environnementale du développement durable est bien mise en valeur dans les OQE et les objectifs intermédiaires, qui aident tous les niveaux d'administration à passer des aspirations à la mise en application. Dans l'ensemble, la Suède a réalisé au cours de la période examinée des progrès remarquables en matière de découplage des pressions environnementales et de la croissance économique, parvenant à améliorer notablement l'intensité d'émissions, l'intensité énergétique et l'intensité d'utilisation de matières. Ces avancées s'expliquent en partie par les efforts d'intégration institutionnelle et d'intégration par la voie du marché qui ont été menés. La Suède impressionne par son recours aux instruments économiques dans un large éventail de domaines, notamment dans l'optique de l'intégration des préoccupations environnementales dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture. La réforme fiscale verte en cours donne un prolongement logique à l'utilisation antérieure d'instruments économiques. De réels efforts sont faits pour promouvoir la consommation et la production durables, non seulement par le biais des instruments économiques, mais aussi par des mesures favorisant une politique intégrée de produits et « l'écologisation » des marchés publics. Le niveau des dépenses de lutte contre la pollution s'est maintenu autour de 1.1 % du PIB et celui des dépenses environnementales en général autour de 1.5 %.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques

Les progrès de la Suède en matière de découplage ne sont pas satisfaisants en ce qui concerne la production de déchets municipaux (dont la croissance a été supérieure à celle du PIB) et la circulation. Si la décision de mettre à l'essai un péage de congestion à Stockholm est notable et positive, la croissance des transports pourrait malgré tout avoir à l'avenir davantage d'impact sur l'environnement que tout autre secteur. L'internalisation incomplète des effets externes revient à subventionner les transports. En outre, les redevances payées par les usagers de la route ne reflètent pas l'intégralité du coût (social marginal à long terme) des équipements qu'ils utilisent. Concernant l'objectif de réduction de 4 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2008-12 par rapport aux niveaux de 1990, le recours aux mécanismes flexibles n'est pas comptabilisé, alors qu'il est clair que cette omission n'exclura pas une collaboration avec d'autres pays de l'UE dans le cadre du programme d'échange de quotas d'émissions de l'UE ou dans celui du mécanisme pour un développement propre et des projets d'application conjointe ; le gouvernement envisage d'établir un objectif tenant compte des mécanismes flexibles. Si une réorientation vers les énergies renouvelables est hautement souhaitable, toute production énergétique induit des coûts externes (qui devraient être internalisés), et c'est pourquoi la promotion des économies d'énergie devrait être privilégiée par rapport au subventionnement des formes d'utilisation d'énergie même les plus respectueuses de l'environnement. Dans le cadre des efforts de promotion des énergies renouvelables, l'analyse comparative du rapport coût-efficacité et des effets redistributifs des politiques doit être mieux assurée.

Engagements internationaux

La Suède a continué de jouer un rôle très actif dans la coopération internationale pour la protection de l'environnement, au niveau mondial comme sur le plan européen. C'est l'un des rares pays de l'OCDE pour lequel le respect des engagements découlant du Protocole de Kyoto est en bonne voie : alors que la Suède s'est engagée à limiter à 4 % la croissance des émissions nationales de GES entre 1990 et 2008-12, elle est parvenue à stabiliser ses émissions depuis 1990. Qui plus est, elle a défini en 2001 deux objectifs nationaux de réduction des émissions de GES qui vont beaucoup plus loin que l'engagement de Kyoto. La Suède affiche un niveau d'émissions de CO₂ par unité de PIB parmi les plus faibles des pays de l'OCDE. Elle a tenu ses engagements en vertu des protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, parvenant à faire baisser sensiblement ses émissions de SO_x, de NO_x, de métaux lourds et de polluants organiques, et a presque atteint l'objectif de la Déclaration de Sofia. Consciente du fait que les navires de haute mer constituent une source notable d'émissions acidifiantes, la Suède a expérimenté avec succès des instruments économiques pour encourager l'utilisation de carburants à faible teneur en soufre et l'installation à bord des navires de dispositifs de réduction des émissions de NO_x. En outre, grâce à l'amélioration des capacités de traitement des eaux usées urbaines et industrielles, elle a réduit ses rejets d'une série de métaux lourds de 60 à 90 %, en temps voulu pour atteindre l'objectif fixé en 1995 dans le cadre de la Commission d'Helsinki (HELCOM), même si des mesures complémentaires s'imposent. La Suède a pris des mesures énergiques pour protéger les écosystèmes marins et atténuer les pressions liées à la pêche dans ses eaux nationales. Malgré d'importantes coupes budgétaires intervenues à la fin des années 90, elle a maintenu le niveau de son aide publique au développement (APD) à plus de 0.7 % du revenu national brut, respectant ainsi l'objectif des Nations Unies, et l'aide environnementale est estimée à au moins 10 % de l'APD totale. La Suède affiche de très bonnes performances dans l'ensemble quant à la mise en œuvre des accords internationaux sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et sur l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

La Suède aurait des possibilités de mieux s'acquitter de ses engagements internationaux et d'améliorer la coopération internationale. Elle a certes employé avec succès un éventail d'instruments économiques pour mettre en application sa politique climatique, mais ne recourt pas de façon systématique à l'analyse économique pour déterminer les solutions les plus efficaces par rapport à leur coût ; cette démarche l'aiderait pourtant à réaliser des économies compte tenu du niveau assez élevé de ses coûts de réduction des émissions de GES dans certains domaines. A l'instar d'autres pays riverains de la mer Baltique, la Suède n'a pas atteint l'objectif initial de réduction des apports d'éléments nutritifs fixé pour 1995 dans le cadre de la Commission d'Helsinki, et il paraît peu probable qu'elle respecte l'objectif concernant l'azote défini pour 2005 à moins de prendre rapidement des mesures supplémentaires ; le financement continue de poser problème. Bien que la Suède respecte en règle générale l'objectif annuel d'inspection de 25 % des navires étrangers mouillant dans ses ports (conformément au Mémorandum d'entente de Paris sur le contrôle de l'Etat du port), une étude récente laisse entendre que des mesures devraient être prises pour approfondir le volet environnemental des inspections. Comme celles d'autres pays riverains de la mer Baltique, les flottes de pêche suédoises continuent de se livrer à une exploitation de plusieurs stocks importants jugée trop intense pour être viable. Si des moyens ne sont pas trouvés pour intensifier la coopération internationale en faveur d'une gestion responsable et durable des stocks de poissons partagés, la Suède a fort peu de chances d'atteindre l'objectif national qu'elle s'est fixé pour 2008 : s'assurer que les captures commerciales ne dépassent pas le niveau de recrutement. Les concentrations de certains POP dans les écosystèmes arctiques et ceux de la mer Baltique sont élevées et commencent à se répercuter sur la valeur de certaines ressources naturelles (stock de harengs du nord de la Baltique, par exemple). Alors que la législation suédoise sur les substances appauvrissant la couche d'ozone interdit l'exportation de produits ou d'appareils usagés (réfrigérateurs ou congélateurs, par exemple) dont le fonctionnement nécessite des CFC, des halons ou d'autres SACO, certains exportateurs ne la respectent toujours pas. Les peines infligées pour commerce illicite d'espèces protégées par la CITES restent faibles par rapport aux gains potentiels de cette activité.

Pour vous procurer l'**Examen environnemental de la Suède** ou d'autres publications de l'OCDE, vous pouvez vous connecter à la librairie en ligne de l'Organisation (OCDE Online Bookshop, <http://www.oecd.org/bookshop>) ou envoyer un courrier électronique à sales@oecd.org

Pour plus d'informations sur la **COLLECTION DES EXAMENS PAR PAYS DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**, publiée par l'OCDE, veuillez contacter M. Christian Avérous, Chef de Division, Division des Performances et de l'Information Environnementales, Direction de l'environnement. Christian.averous@oecd.org
Télécopie : +33 (0)1 44 30 61 81.

Pour des informations générales sur le **Programme de l'OCDE sur l'environnement**, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet : <http://www.oecd.org/env/> ou envoyer un courrier électronique à env.contact@oecd.org.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Annexe : 44 Recommandations*

Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces	<ul style="list-style-type: none">• assurer la <u>mise en œuvre du code de l'environnement</u> dans l'ensemble du pays, en renforçant la communication par l'administration centrale d'orientations aux autorités régionales et locales ;• évaluer l'efficacité environnementale et l'efficacité économique de différents moyens d'intervention et <u>panoplies de moyens d'action</u> aux niveaux national et international, et ajuster les politiques en conséquence ;• examiner et réviser, au besoin, les missions <u>d'inspection et de contrôle de l'application</u> de l'Etat et des échelons régional et local, améliorer le suivi et l'évaluation des inspections environnementales, cibler les efforts de contrôle de l'application sur les domaines où les problèmes de non-respect sont les plus importants et renforcer les sanctions administratives et judiciaires ;• accorder davantage d'importance aux <u>considérations d'environnement dans le cadre de l'aménagement de l'espace</u> en harmonisant les dispositions du code de l'environnement et de la loi sur l'aménagement et la construction et en améliorant les capacités de mise en œuvre des communes ;• continuer d'encourager l'utilisation de <u>systèmes de gestion environnementale</u> normalisés par les entreprises.
Eau	<ul style="list-style-type: none">• approuver et mettre en œuvre la stratégie d'action pour la gestion des <u>terres, de l'eau et du cadre bâti</u> ;• accorder une attention particulière aux besoins des <u>habitats aquatiques</u> et de la gestion par bassin hydrographique dans la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau ;• examiner la nécessité d'accroître la <u>dénitrification</u> dans le cadre de l'épuration des eaux usées dans les régions intérieures et côtières, et la <u>déphosphoration</u> dans le cadre de l'épuration individuelle en milieu rural ;• prendre des mesures supplémentaires pour réduire l'impact de <u>l'agriculture et de la foresterie</u> (nitrates, pesticides, par exemple) sur les réseaux hydrographiques et mieux protéger les cours d'eau et leurs berges dans le contexte des pratiques d'utilisation du sol liées à l'agriculture et à la foresterie ;• s'attaquer aux <u>débordements d'égouts</u> unitaires et au ruissellement des eaux de pluie en milieu urbain ;• veiller à ce que les <u>réservoirs souterrains</u> utilisés comme sources d'eau potable soient convenablement protégés, y compris par des mesures plus énergiques au niveau communal.
Nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none">• continuer d'améliorer la <u>base de connaissances</u> en vue de la conservation de la nature et de la gestion de la biodiversité (inventaire des habitats importants, indicateurs, analyses économiques, par exemple), notamment pour les écosystèmes aquatiques et marins ;• continuer d'accroître la superficie des <u>zones protégées</u> et leur représentativité (par exemple, forêts hors des régions de montagne, écosystèmes marins et dulçaquicoles) ;• poursuivre le développement de la <u>gestion durable des forêts</u> et suivre les initiatives de protection volontaire des forêts ;• parachever et mettre en œuvre un programme de <u>gestion intégrée des zones côtières</u> et renforcer les moyens de protection des zones côtières des autorités locales chargées de l'aménagement ;• intensifier la gestion et la remise en état des <u>cours d'eau, des zones humides et des prairies</u> dans le cadre d'une politique du paysage élargie ;• continuer d'accroître l'accès de tous les habitants à la nature et la sensibilisation aux <u>avantages connexes en termes de santé et de bien-être</u> ; encourager l'écotourisme.
Interface environnement - économie	<ul style="list-style-type: none">• dans les décisions relatives à toute <u>nouvelle réforme fiscale verte</u>, accorder davantage d'attention aux possibilités de réduction des émissions de GES les moins coûteuses, tout en tenant compte des perspectives à long terme ;• redoubler d'efforts pour éliminer les <u>subventions dommageables pour l'environnement</u> qui subsistent ;• réexaminer et réviser les prix des transports afin qu'ils reflètent l'ensemble des externalités, y compris les dommages liés aux particules, à l'ozone et au bruit ; mettre en vigueur un <u>péage de congestion</u> à Stockholm et étendre ce système à d'autres grandes agglomérations ;• poursuivre les efforts axés sur l'amélioration de <u>l'efficacité énergétique</u> (dans une série de secteurs dont les industries à forte intensité énergétique et le parc immobilier existant) ; étudier en particulier les mécanismes flexibles en vue de maximiser les possibilités d'économies d'énergie externes sur le cycle de vie ;• renforcer <u>l'intégration institutionnelle entre les ministères et organismes</u>, en portant une attention particulière à l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques des secteurs de l'industrie, de l'énergie, des transports, des forêts et de l'agriculture ;• adopter des <u>mesures de gestion de la demande</u> efficaces et économes pour découpler la production de déchets municipaux et la circulation routière de la croissance économique, conformément à l'objectif 2 de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE.

* Ces recommandations ont été formellement approuvées par le Groupe de Travail sur les performances environnementales de l'OCDE.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Interface environnement - social	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la politique active en matière d'<u>emploi environnemental</u>, en l'inscrivant dans une perspective à plus long terme et en ciblant des secteurs économiques particuliers ; • étoffer les <u>informations économiques</u> et les analyses à l'appui de la gestion de l'environnement ; rationaliser le système d'indicateurs environnementaux ; • ratifier la <u>Convention d'Aarhus</u> et rendre conformes à ses dispositions les pratiques du pays concernant l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement ; • approfondir la <u>participation du public</u> et encourager les initiatives citoyennes aux niveaux régional et local (par exemple, dans les EIE et les processus locaux Action 21) ; • renforcer les aspects touchant à la viabilité écologique des <u>programmes de développement régional et rural</u> actuels et futurs ; • améliorer la coopération sur les <u>dimensions économique, sociale et environnementale</u> du développement durable à l'intérieur et entre les échelons local, régional et national ; • intensifier les travaux de recherche et d'analyse sur les <u>disparités sociales</u> en matière d'accès à la nature et d'exposition à la pollution.
Santé et environnement	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer les mesures en vue d'atteindre les <u>objectifs de salubrité de l'environnement et de santé publique</u>, en accordant l'attention voulue au rapport coût-efficacité et au principe de précaution ; • poursuivre les efforts destinés à réduire les risques pour la santé liés à la <u>qualité de l'air intérieur</u> ; • réduire les <u>concentrations dans l'air ambiant</u> de particules fines et d'ozone troposphérique, en accordant l'attention qu'il mérite au rapport coût-efficacité ; • poursuivre les efforts pour limiter les risques sanitaires liés à l'<u>exposition aux substances chimiques</u> (par exemple, celles contenues dans les produits, y compris les matériaux de construction) de la façon la plus efficace et économe possible ; • désigner et protéger davantage d'<u>espaces verts à l'intérieur ou à proximité des zones urbaines</u>, en privilégiant les zones susceptibles d'offrir des services récréatifs tout en protégeant la nature ; • élaborer des <u>indicateurs de salubrité de l'environnement</u> afin de suivre les progrès réalisés au regard des objectifs nationaux et éclairer les décisions des pouvoirs publics ; continuer d'améliorer la <u>communication avec le public</u> au sujet des risques sanitaires induits par l'exposition dans l'environnement ; • prendre des mesures pour incorporer de façon plus systématique les priorités nationales en matière de salubrité de l'environnement dans la planification et l'action au <u>niveau local</u>.
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> • adopter et mettre en œuvre une <u>stratégie marine nationale</u> ; en particulier, prendre de nouvelles mesures pour réduire la <u>charge d'azote dans la mer Baltique</u>, de façon à atteindre l'objectif fixé pour 2005 dans le cadre de la Commission d'Helsinki, de même que les objectifs nationaux correspondants ; renforcer les mesures de prévention des déversements d'hydrocarbures et les peines prévues en la matière ; prendre des mesures pour intensifier la <u>coopération régionale à l'appui de la gestion des pêcheries</u>, en œuvrant au travers de la Commission internationale des pêches de la Baltique et de l'UE ; élaborer un plan de démolition navale ; • faire fond sur la récente désignation de la mer Baltique comme « aire marine particulièrement sensible » par l'Organisation maritime internationale et continuer de promouvoir une action régionale pour réduire les <u>émissions atmosphériques de SO_x, de COV et de NO_x des navires</u> en mer Baltique, en privilégiant les instruments économiques ; • dans le cadre du programme national de protection du climat, accorder la priorité aux <u>instruments les plus efficaces et économes</u> pour promouvoir les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables, et réexaminer les exemptions en vigueur (<u>industries à forte intensité énergétique, utilisation de tourbe</u>, par exemple) ; • renforcer le contrôle des transports internationaux par les services douaniers de façon à prévenir l'exportation d'appareils contenant (ou équipés pour utiliser) des CFC, des halons ou d'autres <u>substances appauvrissant la couche d'ozone</u> ; • continuer d'intégrer systématiquement les préoccupations environnementales dans l'<u>aide au développement</u> tout en maintenant ou en augmentant le niveau global de l'APD ; • accroître l'assistance en matière d'environnement et le transfert de technologie en direction des <u>pays riverains de l'est de la mer Baltique à proprement parler</u>, afin de favoriser la réalisation des objectifs environnementaux partagés (concernant, par exemple, les charges d'éléments nutritifs, les précipitations acides, les mécanismes flexibles relatifs au changement climatique) ; • renforcer les inspections et la répression des <u>infractions à la CITES</u> aux points de contrôle, et relever les amendes correspondantes afin de les rendre plus dissuasives.